

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers	
en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	e
Nombre de présents	: 28
Nombre de représentés	: 06
Mise en discussion du rap	port
Nombre de présents	: 28
Nombre de représentés	: 06
Nombre de votants	: 34

OBJET

Affaire nº 2024-189

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 novembre 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 décembre 2024.

LE MAIRE vi de Mavie empeché La La Loullec

Annick LE TOULLEC

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec l'ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4ème adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M. Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

<u>Absents</u>: M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID: 974-219740073-20241203-DL_2024_189-DE

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29;

Vu le code de la voirie routière et notamment des articles L. 141-11 et R. 141-14;

Vu l'avis favorable de la commission ad hoc « Règlement de la voirie communale » formulé lors de la séance du 29 octobre 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement - Travaux - Environnement » réunie le 20 novembre 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'actualisation du règlement de la voirie communale ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

ur Le Maire empeché

Annick LE TOULLEC

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024 5 1 6 8

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE LA VOIRI

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'actualisation du règlement de la voirie communale de Le Port.

La commune de Le Port a engagé une démarche de requalification de ses voiries (avenue Monseigneur Romero, rues Jean Bertho et de La Poste, sécurisation aux abords du collège Le Toullec, rue du Général de Gaulle notamment). D'autres travaux sont programmés sur l'avenue du 14 Juillet 1789, la rue de la Martinique et sur les boulevards Verdun, Strasbourg et Brest.

Elle souhaite pérenniser ces investissements en définissant un cadre d'intervention des concessionnaires sur le domaine public.

Par délibération en date du 09 décembre 2021 et conformément aux dispositions des articles L. 141-11 et R. 141-14 du code de la voirie routière, la Ville a validé le règlement de la voirie communale. Celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, néanmoins, des ajustements s'avèrent nécessaires :

- La modification des dispositions relatives aux réfections définitives de la voirie,
- L'ajout de schéma descriptif pour clarifier la réalisation des entrées bateaux,
- La mise à jour de la liste des pièces à fournir pour une demande d'occupation sur le domaine public (pour l'établissement des titres de recettes),
- La réorganisation des annexes,
- La mise à jour de la liste des voies (propriétaires/gestionnaires),
- La mise à jour des conditions de tarifications d'occupation du domaine communal en cohérence avec les délibérations déjà prises par la Ville.

La commission ad hoc, réunie le 29 octobre 2024 a donné un avis favorable au projet d'actualisation du règlement de la voirie.

Il est demandé au conseil municipal:

- d'approuver l'actualisation du règlement de la voirie communale ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe:

- Règlement de voirie communale actualisé